

SYNDICAT DES  
EAUX  
de ST ERME OUTRE  
et RAMECOURT

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT DES EAUX

L'an deux mille vingt-deux le neuf décembre à dix neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Date de convocation  
29 Novembre 2022

Date d'affichage :  
29 Novembre 2022

Nombre de délégués  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - REMY Michel - PIERSON Cédric - DE REKENEIRE Emmanuel - CHENU Stéphane - DALY Jany - BONNET Serge - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - GISSINGER Thomas.

Absents excusés : MM. THIRAUT Alexis (Pouvoir à Alain NORMAND) - PAHL Holger - RAHON François - HACHET Sébastien.

Absents : Néant.

M. MERLO Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

6-2022  
TARIF DE L'EAU

Le Président informe le Comité qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'eau consommée en 2022 et facturée en 2023.

Après étude et discussion, le Comité décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Abonnement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 40,82 €
- M<sup>3</sup> d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 1,47 €

L'abonnement se fera au prorata de la durée dans le logement. Il sera facturé des frais d'ouverture et de fermeture de compteur d'eau (moitié du tarif de l'abonnement, délibéré chaque année en comité syndical).

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Président certifie que  
la présente délibération a  
été déposée en  
Préfecture de l'Aisne au  
titre du contrôle de la  
légalité le 05 JAN. 2023  
et qu'elle a été notifiée  
aux intéressés le 06 JAN. 2023

Alain NORMAND

Jean-Marie MERLO,  
Le Secrétaire,

Alain NORMAND  
Le Président,

